



# Conditions de vie en 2018

## En Guyane, une personne sur deux est en privation matérielle et sociale

**E**n 2018, la moitié de la population guyanaise est en situation de privation. Sept Guyanais sur dix déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues de l'ordre de 1 000 euros. Trois personnes sur dix déclarent ne pas pouvoir s'acheter une voiture. La privation touche davantage les personnes sans emploi, faiblement qualifiées, les familles monoparentales et les personnes logées à titre gratuit. Les personnes nées à l'étranger sont plus exposées à la privation que les natifs des DOM.

Xavier Reif, Insee

Ne pas avoir les moyens de partir en vacances, d'avoir une activité de loisir régulière ou de s'acheter des vêtements neufs... Autant de difficultés auxquelles les ménages peuvent être confrontés. En Guyane 50 % de la population est en situation de privation, soit près de 135 000 personnes. Ils sont privés d'au moins cinq éléments parmi treize considérés comme nécessaires à une vie décente (définitions).

La privation est plus marquée en Guyane (figure 1) qu'en Guadeloupe (41 %), à La Réunion (40 %) et en Martinique (38 %). En France métropolitaine, le taux de privation (définitions) est pratiquement quatre fois plus faible, il s'établit à 13 %. En outre, plus de la moitié (57 %) de la population métropolitaine déclare ne subir aucune privation contre 16 % en Guyane.

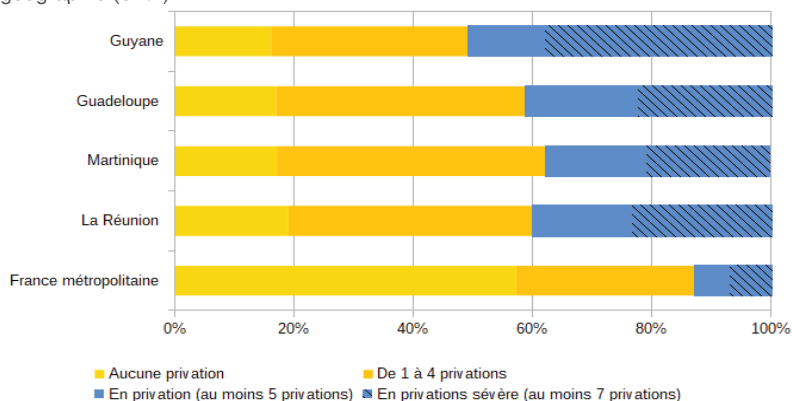
### En 2018, deux personnes sur cinq sont en situation de privation sévère

La privation sévère est particulièrement marquée en Guyane où elle concerne 38 % de la population contre 7 % en

France métropolitaine. Elle illustre une situation où les inégalités sont plus marquées que dans les autres régions ultramarines. La privation sévère touche 21 % des Martiniquais, 22 % des Guadeloupéens et 23 % des Réunionnais.

### 16 % des Guyanais ne subissent aucune privation

Répartition de la population selon le nombre de difficultés matérielles et sociales en 2018, par géographie (en%)



Note de lecture : En 2018, 38 % de la population guyanaise est en privation matérielle et sociale sévère  
Champ : Ensemble de la population.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018.

Différents éléments structurels expliquent ces inégalités. Le taux de pauvreté (**définitions**) est plus de trois fois supérieur en Guyane qu'en France métropolitaine (respectivement 50 % et 14 %). Le taux d'activité (**définitions**) y est particulièrement faible (54 % chez les 15 à 64 ans en 2019 contre 72 % en France métropolitaine). Le taux de chômage s'élève à 20 % (en 2019, au sens du BIT), auquel s'ajoute un nombre important de Guyanais sans emploi à la frontière du chômage. Comme ils ne sont pas disponibles immédiatement pour un emploi ou n'en recherchent pas activement un, ils ne sont pas considérés comme chômeurs. En Guyane, comme dans les autres régions d'Outre-mer, le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché et de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. L'éloignement du territoire favorise des situations monopolistiques pouvant avoir pour conséquence un défaut de compétitivité des entreprises locales et un coût de la vie plus élevé. En effet, les prix sont plus élevés de 11,6 % en Guyane par rapport à la France métropolitaine.

### Sept Guyanais sur dix déclarent ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues

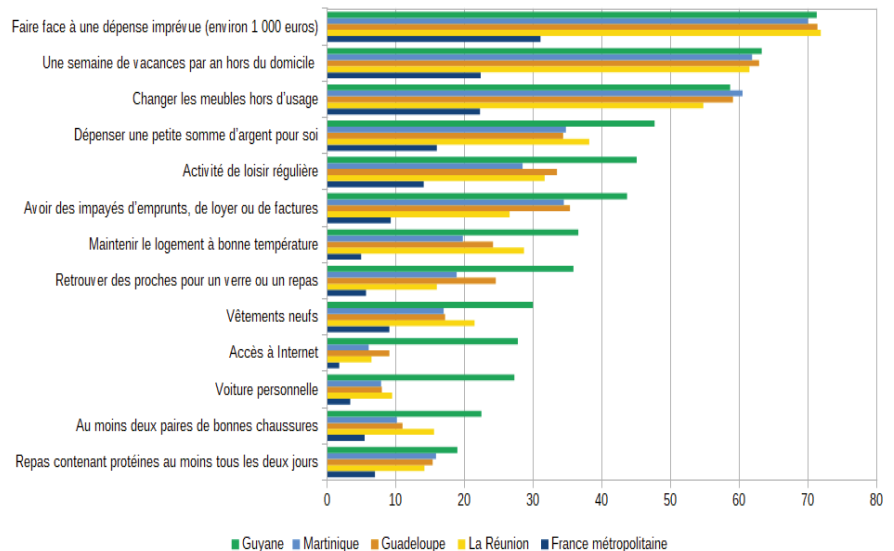
Les privations les plus fréquentes (**figure 2**) sont celles qui nécessitent de mobiliser les sommes d'argent les plus importantes : pouvoir faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 1 000 € (71 % des Guyanais en sont empêchés), pouvoir financer une semaine de vacances (63 %), pouvoir remplacer des meubles (59 %). En effet, 61 % des Guyanais déclarent boucler difficilement leurs fins de mois. Ces trois principales privations se retrouvent dans les autres DOM, avec des niveaux assez proches, ainsi qu'en France métropolitaine, où néanmoins trois fois moins de personnes sont concernées. L'ampleur de ces écarts s'explique notamment par un niveau de vie plus faible, des prix plus élevés, voire des frais supplémentaires liés à l'organisation de destinations de vacances éloignées.

Une certaine tension budgétaire est ressentie également par 44 % des Guyanais qui déclarent être en situation d'arriérés de loyers, de remboursements ou de factures (9 % en France métropolitaine).

En Guyane, où la voiture reste le mode de déplacement essentiel, 27 % de la population en est privée pour des raisons financières. Cela constitue un frein pour accéder aux différents types d'infrastructures, comme la mairie, l'école, les emplois, les commerces, les centres médicaux. Sur le plan du confort, 37 % des Guyanais se disent en difficulté pour réguler la température dans leur logement contre 20 % en

## 2 Un Guyanais sur trois signale des impayés d'emprunts, de loyers ou de factures

Détail des taux de privation de la population par zone géographique (en%)



Note de lecture : En 2018, 59 % des Guyanais déclarent ne pas pouvoir changer de meubles hors d'usage par manque de moyens financiers.

Le libellé précis des composantes de l'indicateur est décrit en fin de document (**définitions**)

Champ : Ensemble de la population

Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018.

### Encadré 1 – La Guyane au niveau de la Roumanie ou de la Bulgarie

L'approche en termes de privations autorise les comparaisons avec des pays ou des régions dont les contextes économiques, sociaux, voire institutionnels sont différents. En effet, l'approche monétaire définit un taux de pauvreté dont la mesure est basée sur un seuil relatif et divergeant selon les pays. Alors que l'indicateur de privation matérielle et sociale repose sur un décompte de manques définis dans un ensemble commun, l'Union européenne. Ce qui lui confère un caractère de comparateur « absolu » au sein de l'Union.

Dans ce cadre, la Guyane se situe en bas de l'échelle du classement européen proche de la position de la Bulgarie ou de la Roumanie. Derrière la Hongrie et la Grèce, lesquelles présentent un taux de privations matérielles et sociales comparable à la Guadeloupe et la Martinique.

Faute d'un indicateur commun, il est difficile en revanche de comparer la Guyane à ses pays voisins d'Amérique du Sud ou des Caraïbes.

Martinique et 24 % en Guadeloupe. Les privations individuelles (**définitions**) les plus fréquentes sont les mêmes dans tous les territoires. Elles recouvrent une dimension tant matérielle que sociale. Il s'agit pour près de la moitié des Guyanais de ne pas disposer d'une petite somme d'argent pour soi ou de ne pas pouvoir s'offrir une activité de loisir payante comme aller au cinéma. Un peu plus d'une personne sur trois ne peut pas se retrouver avec des amis autour d'un verre ou d'un repas.

### L'accès à internet reste une privation marquée

Entre manque d'infrastructures et coût élevé, la diffusion de l'internet reste limitée au sein de la population. Près de trois Guyanais sur dix (28 %) se déclarent sujets à cette privation, ce qui restreint notamment l'accès aux offres d'emploi et aux formalités administratives en ligne. À la lumière des conditions de restrictions sanitaires liées à la crise de la Covid-19, cette problématique s'avère également un enjeu majeur pour l'accès à l'éducation et la continuité

pédagogique. Cette privation est moins répandue en France métropolitaine (2 %), en Martinique (6 %) et en Guadeloupe (9 %).

### La possession d'un diplôme limite la privation

Les privations matérielles et sociales touchent les mêmes profils de personnes en France métropolitaine et dans les DOM. La structure socio-démographique des régions ultramarines et notamment de la Guyane amplifie leur fréquence. En effet, les populations les plus fragiles y sont proportionnellement plus nombreuses et cumulent davantage de facteurs de risque.

Deux tiers des personnes peu ou pas diplômées sont en situation de privation contre seulement 16 % pour les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (**figure 3**). Le risque de privation est 3,5 fois supérieur pour une personne pas ou peu diplômée que pour un titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (**encadré 2**). Les difficultés liées à l'éloignement, les problèmes de transport ou les faibles perspectives d'insertion professionnelle pro-

voquent une déscolarisation précoce. Les personnes peu ou pas diplômées représentent 39 % de la population guyanaise contre 25 % en France métropolitaine. De plus, l'offre universitaire limitée incite au départ des jeunes diplômés désireux de poursuivre leurs études. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne représentent que 11 % de la population en Guyane contre 24 % en France métropolitaine.

Les inégalités sont également fortes selon les types de professions : 43 % des employés et ouvriers sont touchés par la privation, contre 4 % pour les cadres supérieurs, relativement moins nombreux au sein de la population guyanaise (3 % contre 8 % en France métropolitaine). À titre de comparaison, moins de 2 % des cadres supérieurs déclarent ne pas pouvoir se payer une voiture, contre 18 % pour les employés et ouvriers.

Mais l'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à la privation : une personne en emploi sur quatre y est confrontée malgré une source de revenu stable. Ces personnes en emploi sont toutefois moins touchées par la privation que les retraités (32 %) et les personnes en inactivité (69 %). En effet, le risque de privation est 2,7 fois supérieur pour un chômeur que pour une personne en emploi (figure 4).

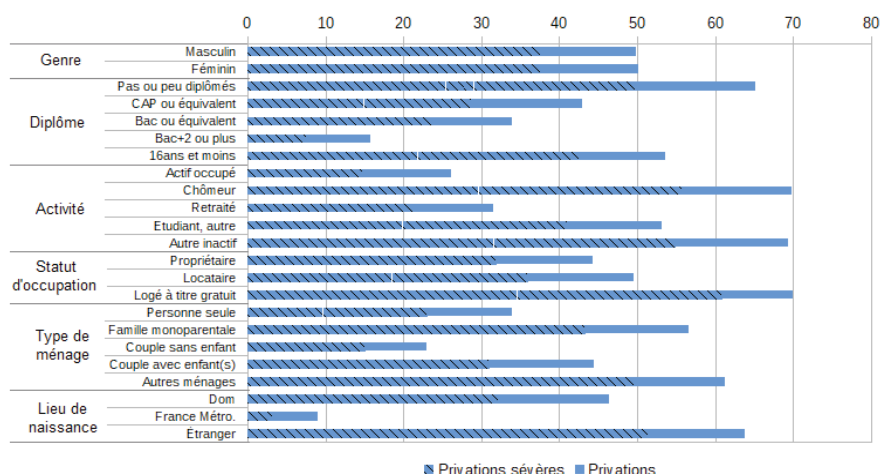
### Une famille monoparentale sur deux est touchée par les privations

La privation n'affecte pas de façon uniforme l'ensemble des ménages. Les familles monoparentales sont plus touchées par la privation (57 %) que les couples sans enfant (23 %). Ces familles cumulent plus souvent les difficultés et notamment l'absence d'emploi. Leurs charges financières ne sont en général supportées que par un seul revenu lorsqu'il existe ou par des transferts sociaux et des solidarités familiales. Aussi, le risque de privation est 2,7 fois supérieur pour les familles monoparentales que pour les couples sans enfant (figure 4). En outre, ces familles sont trois fois plus nombreuses en Guyane qu'au niveau national (respectivement 28 % et 9 % des ménages).

Contrairement aux autres DOM, en Guyane, les femmes ne sont pas plus souvent en privation que les hommes. Pourtant, elles sont plus souvent à la tête de familles monoparentales et ont un taux d'activité (définitions) plus faible que les hommes. La privation continue d'affecter davantage les jeunes : 57 % des personnes âgées de 16 à 29 ans sont en privation. Peu qualifiés et sans expérience professionnelle, les jeunes sont les premiers touchés par le chômage

### 3 Sept chômeurs sur dix sont en privation matérielle et sociale

Les privations selon les caractéristiques socio-démographiques de la population



Note de lecture : En 2018, 51 % des Guyanais dont la personne de référence du ménage est née à l'étranger présentent une situation de privation matérielle et sociale sévère.

Champ : Ensemble de la population.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018.

### 4 Le diplôme reste une clé pour lutter contre les privations

Les déterminants socio-démographiques de la privation en Guyane

Variables étudiées	Modalité active	référence	Odds ratio
Genre	Féminin	Masculin	0,7
	Pas ou peu diplômés	Bac+2 ou plus	3,5
CAP ou équivalent	2,2		
Bac ou équivalent	1,8		
Activité	Chômeur	Actif occupé	2,7
	Retraité		ns
	Étudiant, autre		1,8
	Autre inactif		2,9
Statut d'occupation	Locataire	Propriétaire	1,3
	Logé à titre gratuit		2,1
Type de ménage	Personne seule	Couple sans enfant	1,6
	Famille monoparentale		2,7
	Couple avec enfant(s)		1,6
	Autres ménages		2,3
Lieu de naissance	France Métropolitaine	Dom	0,3
	Étranger		1,8

Note de lecture : L'odds ratio est un indicateur fourni par la régression logistique qui s'interprète comme un multiplicateur : supérieur à 1 il augmente le rapport de risque, inférieur à 1, il le minimise. Ex : Le risque de privation est 2,1 fois plus élevé pour une personne logée à titre gratuit que pour un propriétaire.

ns : le rapport de risque n'est pas significativement différent entre la modalité active et la modalité de référence.

Champ : Population de 16 ans et plus

Source : Insee, enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018.

#### Encadré 2 - Les déterminants socio-démographiques de la privation en Guyane

La régression logistique est un outil statistique qui permet d'identifier les déterminants d'un événement (la privation matérielle et sociale), en précisant et quantifiant leur influence propre, « à autres caractéristiques équivalentes », c'est-à-dire en comparant des individus en tout point identiques sur les autres variables introduites dans le modèle : genre, diplôme, activité, statut d'occupation du logement, type de ménage et lieu de naissance. L'âge et les catégories professionnelles, fortement corrélées avec ces dernières, n'ont pas été retenues dans le modèle étudié.

L'application du même modèle dans tous les territoires a permis de vérifier que les déterminants favorables ou défavorables à la situation de privation matérielle et sociale sont identiques entre les Antilles-Guyane et la France métropolitaine, qu'ils agissent dans le même sens et que seule l'intensité de l'effet varie d'un territoire à l'autre. Par exemple, lorsque le risque de privation est 3,5 fois supérieur pour les personnes pas ou peu diplômées que pour un titulaire d'un « bac+2 ou plus » en Guyane, il est 3,7 fois supérieur en France métropolitaine. Ce risque au sein d'une population s'entend comme le rapport entre la probabilité d'être en privation sur la probabilité de ne pas l'être.

Il existe toutefois des différences entre les déterminants de la privation dans les Outre-mer et la France métropolitaine. Ainsi, l'influence du genre est opposée pour la Guyane : le risque d'être en privation est inférieur pour une femme par rapport à un homme. Enfin, le lieu de naissance dont les modalités sont : Dom, métropole, étranger, ne semble pas influant en France métropolitaine ou en Martinique alors qu'il peut être déterminant en Guadeloupe et qu'il l'est de manière plus marquée en Guyane.



ou la précarité de l'emploi. Ils sont plus exposés à tous les critères de privations. À l'inverse, plus fréquemment propriétaires de leur logement et avec une perception des besoins différente, les personnes de 75 ans ou plus, sont les moins exposées à la privation (32 %). Elles ne représentent toutefois qu'une petite part de la population (2 % en Guyane contre 9 % en France métropolitaine).

Les privations affectent différemment les personnes selon leur statut d'occupation du logement : les personnes logées à titre gratuit sont les plus exposées (70 %). Bien que minoritaires (9 % des ménages), elles sont relativement plus nombreuses en Guyane qu'ailleurs et sont généralement des personnes qui connaissent des difficultés matérielles et sociales. Les locataires sont également plus concernés (50 %) par la privation que les propriétaires (44 %).

Enfin, les personnes nées en France métropolitaine, souvent plus diplômées et venues en Guyane pour occuper des emplois plus qualifiés, sont moins souvent en privation (9 %) que les personnes nées dans les DOM (46 %) ou à l'étranger (64 %). Pour ces dernières, le risque de privation est 1,8 fois plus important que pour les natifs ultra-marins. Elles sont, en outre, proportionnellement nettement plus nombreuses en Guyane qu'en France métropolitaine (une personne sur trois en Guyane contre une personne sur neuf en France métropolitaine). ■

## Définitions :

**L'indicateur de privation matérielle et sociale** de l'Union Européenne, ou taux de privation, établi en 2017, est défini comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors logements collectifs et habitations mobiles) incapables de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Ce nouvel indicateur vise à tenir compte de certaines évolutions des normes de consommation (posséder une machine à laver par exemple est devenu tellement fréquent qu'il ne s'agit plus d'un indicateur pertinent pour définir un état de privations) du côté des privations matérielles, des éléments relatifs à la vie sociale ont été ajoutés.

Ce taux de privation est considéré comme **sévère**, dès lors que le décompte des difficultés atteint un score de sept ou plus.

Parmi les 13 privations retenues, sept sont des **privations « ménages »** en ce sens qu'elles affectent le ménage dans son ensemble. Les six autres sont des **privations individuelles** :

- Ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'environ 1 000 euros
- Ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an hors du domicile
- Ne pas pouvoir changer les meubles hors d'usage par manque de moyens financiers
- Avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz
- Ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température par manque de moyens financiers
- Ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle
- Ne pas pouvoir se payer un repas contenant de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) au moins tous les deux jours
- Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque
- Ne pas pouvoir avoir une activité de loisir régulière par manque de moyens financiers
- Ne pas pouvoir se retrouver avec des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas par manque de moyens financiers
- Ne pas pouvoir se payer des vêtements neufs
- Ne pas posséder au moins deux paires de bonnes chaussures par manque de moyens financiers
- Ne pas avoir accès à Internet par manque de moyens financiers

**Le taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Ce seuil a été fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population. Son calcul repose sur l'exploitation de l'enquête Budget des Familles (BDF) 2017.

**Le taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi ou au chômage) et l'ensemble de la population correspondante.

## Source :

L'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) est la version française du dispositif européen European Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC). Son objectif est de produire des indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion, comparables pour les pays de l'Union européenne. Il s'agit d'une enquête par panel qui suit les ménages sur une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans, permettant d'analyser les résultats annuellement et par pays. En 2018, une extension d'enquête dans les Dom (hors Mayotte) a été réalisée auprès d'un échantillon de 2 000 ménages par région. Sa finalité est de disposer de données détaillées ponctuelles à l'échelle de chaque Dom. En Guyane, l'enquête s'est déroulée dans les communes suivantes : Apatou, Saint-Laurent du Maroni, Awala-Yalimapo, Mana, Ircacoubo, Sinnamary, Kourou, Macouria, Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Montsinéry-Tonnegrande, Roura, Régina et Saint-Georges. Celles-ci couvrent près de 90 % de la population guyanaise.

Le dispositif SRCV est la source de référence sur les conditions de vie, la pauvreté en conditions de vie, la situation financière et le niveau de bien-être subjectif. Elle sert de référence pour les actions européennes de lutte contre l'exclusion.

Cette publication est la première dans les outre-mers basée sur l'exploitation de l'enquête SRCV. Son champ d'analyse a été volontairement réduit aux privations matérielles et sociales dont les concepts sont moins souvent abordés. Elle complète l'approche monétaire de la pauvreté et constitue une approche plus descriptive et moins synthétique que celle en termes de revenus. D'autres publications suivront, elles permettront de croiser la dimension monétaire de l'exclusion mais également d'autres indicateurs de qualité de vie tels que la santé, les aides, l'insécurité ou le bien-être.

## Pour en savoir plus

- Blasco J., Gleizes F., « *Qui est pauvre en Europe ?* » Insee Références, édition 2019. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3902325?sommaire=3902446>
- Demougeot L., Kempf N., Raimbaud B., « *Niveaux de vie en 2017 - La moitié des Guyanais vivent sous le seuil de pauvreté* », Insee Analyses Guyane n°46, juillet 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4623886>
- Le Corre L., « *En Guyane, les prix sont plus élevés de 11,6 % qu'en France métropolitaine* ». » Insee Analyses Guyane n°10, avril 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908400>
- Cratère F., « *Enquête emploi en continu, En 2019, quatre Guyanais sur dix âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi* ». » Insee Flash Guyane n°126, avril 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4479275>

Service territorial de Cayenne  
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017  
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :  
Olivier LENA

Rédacteur en chef :  
Sylvie BLANC

Mise en page :  
Myriam JELAINE

ISSN : 2417-0798  
© Insee 2020

